

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE SALUBRITE PUBLIQUE

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION SALUBRITE PUBLIQUE	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	7
PROGRAMME ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DECHETS	8
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	9
PRESENTATION DU PROGRAMME	9
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	10
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	13
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	13
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	14
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	14
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14

MISSION SALUBRITE PUBLIQUE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR**.

PRESENTATION DE LA MISSION

Le compte d'affectation spéciale « Salubrité Publique » récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à cette politique publique. Les comptes spéciaux, conformément aux dispositions des articles 52 et 55 de la loi organique n°20/2014 relative aux lois de finances et à l'exécution du Budget (LOLFEB), constituent une mission. Leurs crédits sont spécialisés par programme.

PERIMETRE DE LA MISSION

Le compte d'affectation spéciale « **Salubrité Publique** » est créé conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) qui dispose que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

Cette mission de service public est mise en œuvre par le ministère en charge des collectivités locales, en collaboration avec les départements ministériels concernés. Il a pour missions principales, entre autres, d'assister les collectivités locales dans l'organisation et le fonctionnement des services publics industriels et commerciaux, notamment la gestion des déchets.

Le CAS « **Salubrité Publique** » vise à répondre à l'ensemble des besoins et des attentes des populations en matière de propreté du cadre de vie et du ramassage des ordures ménagères.

Le CAS « **Salubrité Publique** » est alimenté principalement par les ressources issues du prélèvement assis sur le montant hors taxes de la facture d'électricité au taux de 7% appelée Contribution pour les Ordures Ménagères. Les recettes et les dépenses du CAS sont fixées chaque année par la loi de finances.

Ledit CAS est porté essentiellement par le programme Assainissement et Gestion des Déchets

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes recensés pour la mission « Salubrité Publique » sont :

- la loi organique n°01/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation ;
- la loi n°047/2018 du 30 janvier 2019 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2019 ;
- le décret n°0333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- le décret n°0342/PR/MISPID du 03 juillet 2015 portant création et organisation de la direction générale des collectivités locales ;
- le décret n° 0076/ PR du 11 juin 2019 portant création et organisation d'un Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie à la Présidence de la République.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales reforms visent essentiellement l'accompagnement des collectivités locales dans leurs stratégies d'assainissement et l'efficacité dans la gestion des déchets

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Être parvenu d'ici à 2023 à mettre en place une politique publique en matière de salubrité	Nombre de communes ayant fait l'objet de collecte de données	Nombre	N/A	12	3	-9	52
	Taux d'avancement de l'élaboration du projet de loi	%	N/A	30	8	-22	100
N° 2 : A l'horizon 2023, doter les collectivités locales des centres de stockage et de valorisation des déchets	Nombre de site potentiel identifié	Nombre	N/A	8	0	0	8
	Nombre d'études de faisabilité réalisées	Nombre	N/A	8	0	0	0
N° 3 : A l'horizon 2023, doter les communes des cases à ordures	Nombre de site potentiel identifié	Nombre	N/A	21	12	-9	52
	Nombre d'études réalisées	Nombre	N/A	21	0	0	52
N° 4 : A l'horizon 2023, renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'assainissement et gestion des déchets	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisé	Nombre	N/A	4	0	0	9
	Nombre de dotations en matériel de voirie alloués aux collectivités locales	Nombre	N/A	1	1	0	3

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N° 67.607	Programme Assainissement et Gestion des déchets	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596
N°67.60 7.1	Action 1 : Assainissement	10 245 920 000	994 659 000	9 251 261 000	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596
N°67.60.7. 2	Action 2 : Gestion des déchets		6 749 651 404	-6 749 651 404			
Total pour la mission		10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596

Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme « Assainissement et gestion des déchets» inscrit dans la LFR 2021 s'élevait à **10 245 920 000 FCFA** en AE et CP. La consommation des crédits imputable au programme s'élève à **7 744 310 404 FCFA**, soit un taux d'exécution global de 75,58%.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N° 67.607	Programme Assainissement et gestion des déchets	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596
Titre 1. Charges financières de la dette							
Titre 2. Dépenses de personnel							
Titre 3. Dépenses de biens et services		102 459 200	74 075 000	28 384 200	102 459 200	74 075 000	28 384 200
Titre 4. Dépenses de transfert							
Titre 5. Dépenses d'investissement		10 143 460 800	7 670 235 404	2 473 225 396	10 143 460 800	7 670 235 404	2 473 225 396
Titre 6. Autres dépenses							
Total pour la mission		10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de 10 245 920 000FCFA, le budget du Programme Assainissement et Gestion des déchets a été exécuté pour un montant de 7 744 310 404 FCFA, soit un écart de 2 501 609 596 FCFA correspondant à un taux d'exécution de 75,58% Cet écart se justifie ainsi qu'il suit:

Réserve obligatoire 1 643 445 568 FCFA ;

Montant non engagé 8 602 474 432 FCFA. La lenteur administrative dans la procédure d'engagement n'a pas permis de disposer de tous les crédits pour l'atteinte de nos objectifs.

PROGRAMME ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DECHETS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Assainissement et Gestion des Déchets » s'articule autour des opérations de propreté du cadre de vie des populations ainsi que l'accompagnement des collectivités locales dans la maîtrise de la chaîne de gestion des déchets.

Le responsable du programme « Assainissement et Gestion des Déchets » est le Directeur Général des Collectivités Locales

Le Haut-Commissariat à l'Environnement et aux Cadres de vie intervient en qualité de contributeur dans la mise en œuvre des actions liées au dit programme.

Ce programme est composé de deux actions, à savoir :

- assainissement ;
- gestion des déchets.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N°1 : Assainissement

L'action relative à l'assainissement a pour objet de prendre en charge les opérations de balayage des rues et places publiques, ainsi que les interventions en matière de curage des caniveaux, de dragage des bassins versants et de nettoyage des plages publiques.

ACTION N° 2 : Gestion des déchets

L'action consacrée à la gestion des déchets se rapporte d'une part à l'accompagnement des collectivités locales dans la maîtrise des opérations de pré-collecte, de collecte, de transport, de dépotage, de recyclage, de valorisation des déchets et d'autre part, à l'aménagement des centres de stockage et de traitement des déchets.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les attentes du programme au cours des prochaines années sont formulées de la manière suivante :

- l'élaboration d'un projet de loi d'orientation en matière de salubrité publique ;
- la construction des centres de stockage et de valorisation des déchets au profit des collectivités locale ;
- le renforcement des capacités des collectivités locales et des parties prenantes sur les plans technique, matériel et logistique.

Le fait marquant récent au sein du programme "Assainissement et Gestion des Déchets" se résume à la création d'une taxe pour le ramassage des ordures ménagères, le balayage des rues et le curage des caniveaux, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°047/2018 du 30 janvier 2019 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2019.

ENJEUX

L'insalubrité des villes et départements, découlant de la mauvaise gestion des déchets et de l'incivisme des populations, demeure une préoccupation majeure pour le Gouvernement de la République. Les principaux enjeux du programme sont :

- l'accompagnement des collectivités locales dans la maîtrise de la chaîne de gestion des déchets ;
- la dotation des collectivités locales de centres de stockage et de valorisation des déchets ;
- le renforcement des capacités des collectivités locales et des parties prenantes dans les domaines technique, matériel et logistique.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: Etre parvenu d'ici à 2023 à mettre en place une politique publique en matière de salubrité**Niveau de réalisation des résultats annuels****Rappel des résultats attendus**

- Résultat annuel N°1 : avoir procédé à la collecte des données en matière de salubrité publique dans 12 communes ;
- Résultat annuel N°2 : avoir élaboré une loi d'orientation en matière de salubrité publique en collaboration avec les administrations concernées.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : ce résultat n'a pas été atteint.
Résultat annuel N°2 : ce résultat n'a pas été atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de communes ayant fait l'objet de collecte de données	Nombre	N/A	N/A	12	3	-9	20	52
Taux d'avancement de l'élaboration du projet de loi	%	N/A	N/A	30	23	-7	35,5	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N° 1 : Le résultat annuel attendu en 2021 était de collecter les données dans 12 communes. Seul 3 communes ont fait l'objet de la Collecte des données, soit un écart de -9.

Résultat annuel N° 2 : la loi d'orientation en matière de salubrité publique n'a pas été élaborée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : A l'horizon 2023, doter les collectivités locales des centres de stockages et de valorisation des déchets

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir identifié des sites potentiels;
Résultat annuel N°2 : avoir réalisé les études de faisabilité pour la construction de 9 centres de stockage et de valorisation des déchets ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : les sites ont été identifiés, mais le résultat annuel attendu a été partiellement atteint.
Résultat annuel N° 2 : Le résultat n'a pas été atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de sites potentiels identifiés	Nombre	N/A	1	8	0	-8	40	48
Nombre d'études de faisabilité réalisées	Nombre	N/A	1	8	0	-8	40	48

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le résultat annuel attendu en 2021 prévoyait 8 sites potentiels à identifier. Aucun site n'a été identifié, soit un écart de -8.

Résultat annuel N° 2 : aucune étude de faisabilité n'a été réalisée.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : A l'horizon 2023, doter les communes des cases à ordures

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir identifié des sites potentiels ;
- Résultat annuel N°2 : avoir réalisé les études de faisabilité pour la construction des cases à ordures.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : pas atteint.
- Résultat annuel N° 2 : pas atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de site potentiel identifié	Nombre	N/A	N/A	N/A	0	0	24	52
Nombre d'études réalisées	Nombre	N/A	N/A	21	0	-21	22	52

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats annuels 1 et 2 n'ont été atteints en raison des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid-19.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : A l'horizon 2023, renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'assainissement et de gestion des déchets

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir organisé trois (3) ateliers de renforcement des capacités en matière d'assainissement et de gestion des déchets ;
- Résultat annuel N°2 : avoir doté les collectivités locales en matériel de voirie.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : pas atteint.
- Résultat annuel N°2 : pas atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisé	Nombre	N/A	N/A	4	0	-4	5	9
Nombre de dotations en matériel de voirie alloués aux collectivités locales	Nombre	N/A	N/A	1	1	0	1	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats annuels 1 et 2 n'ont été atteints en raison des conditions sanitaires dues à la pandémie de la Covid-19.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N° 1 : Assainissement	10 245 920 000	994 659 000	9 251 261 000	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	102 459 200	74 075 000	28 84 200	102 459 200	74 075 000	28 84 200
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 143 460 800	7 670 235 404	2 473 225 396	10 143 460 800	7 670 235 404	2 473 225 396
Titre 6. Autres dépenses						
N° 2 : Gestion des déchets		6 749 651 404	-6 749 651 404			
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement		6 749 651 404	-6 749 651 404			
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	10 245 920 000	7 744 310 404	2 501 609 596	10 245 920 000	7 744 310 404	2 473 225 396

Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme « assainissement et gestion des déchets » inscrit dans la LFR 2021 s'élevait à **10 245 920 000 FCFA** en AE et CP ont été autorisées dans la loi de finances (LF) 2021. Sur cette dotation, **7 744 310 404 FCFA** ont été exécutés pour un écart de **2 501 609 596 FCFA**. Soit un taux d'exécution global **75,58 %**.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de **102 459 200 FCFA**, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de **74 075 000 FCFA**, soit un écart de **28 384 200 FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **72,29%**.

Titres 5 : Dépenses d'investissement

Sur **10 143 460 800 FCFA** des crédits inscrits en 2021, **7 670 235 404 FCFA** ont été ordonnancés, soit un écart de **2 473 225 396 FCFA**, correspondant à un taux de **75,62%**.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Assainissement	10 245 920 000	10 245 920 000	994 659 000	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Collecter les données en matière de salubrité publique dans 12 communes		999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Organiser les rencontres de concertation avec les administrations concernées dans le cadre d'un comité ad hoc		999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Entretien réparation véhicules de terrain						
Organiser trois (3) ateliers de renforcement des capacités en matière d'assainissement et de gestion des déchets						
Mission de contrôle et suivi de l'exécution des études						
ACTION 2 : Gestion des déchets						
Total des crédits de titre 3	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 : ASSAINISSEMENT						
ACTION 2 : GESTION DES DECHETS	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Etudes de projet de la construction du centre de traitement des ordures du Grand Libreville	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Etudes de projet de la construction du centre de traitement des ordures dans les autres localités	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Equipement en matériel de voirie du Grand Libreville						
Acquisition du matériel de voirie pour les 52 communes						
Total des crédits de titre 5	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :